

Strasbourg, le 16 janvier 2015

Communiqué de presse

Insee Analyses Alsace N°9 Janvier 2015

Parcours résidentiel des jeunes en Alsace

En Alsace, un tiers des jeunes adultes de moins de 30 ans, non étudiants et non apprentis, vit au domicile de ses parents. La cohabitation familiale diminue rapidement avec l'âge. À 18 ans, huit jeunes Alsaciens sur dix résident chez leurs parents, ils ne sont plus qu'un sur dix dans ce cas à 29 ans. L'activité professionnelle peut faciliter l'installation des jeunes ; toutefois, un quart des jeunes occupant un emploi sans limite de durée résident encore chez leurs parents.

Les jeunes Alsaciens, lorsqu'ils disposent de leur propre logement, vivent majoritairement en appartement (85%) et en location dans le parc privé (62%). La propriété et l'accession à la propriété concerne 20 % des ménages de jeunes (trois fois moins que l'ensemble des ménages), et plus particulièrement les couples. Les familles monoparentales, rarement propriétaires, habitent plus souvent un logement du parc social : 39 %, trois fois plus que l'ensemble des jeunes ménages.

Afin de réduire le coût lié au logement, de nombreux jeunes souhaitent bénéficier d'une habitation à loyer modéré. En 2013, ils ont formulé 28 % des demandes d'habitat social, soit 8 100 dossiers ; un tiers des attributions de l'année, soit 3 600 logements, ont été accordées à des jeunes. Les personnes seules (39%) et les couples sans enfant (24%) sont les plus nombreux parmi les demandeurs. Les jeunes parents isolés, 8 % de l'ensemble des jeunes ménages, formulent 18 % des demandes de logement social. Les aides versées par les caisses d'allocations familiales permettent aussi de réduire la charge financière liée au logement. Fin 2012, 30 000 jeunes bénéficiaient de ces aides, majoritairement des locataires du parc privé. Pour les locataires du parc social, les allocations couvrent les deux tiers de la dépense du ménage pour se loger. L'aide au logement déduite, le reste à charge est deux fois plus élevé pour les locataires du privé.

L'étude a été réalisée dans le cadre d'un partenariat entre l'Insee-Alsace, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Alsace, le comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire d'Alsace et la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace.

Publiable le 19 janvier 2015 à 5h00

Contact presse : Véronique Heili ☎ 03 88 52 40 77
veronique.heili@insee.fr

Nos publications sont consultables sur le site : <http://www.insee.fr/alsace>